

**DELIBERATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Approbation du compte de gestion 2022**

Le six avril deux-mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Coulanges-lès-Nevers se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien JOUHANNEAU.

Secrétaire de séance : Elisabeth RAY

**Date de convocation du C.C.A.S.** : 30 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 11

Présents :	Julien JOUHANNEAU, Sylvie FAVERIAL, Joël LAUNOIS, Françoise RIVET, Elisabeth RAY, Roger GUYOT, Irène LAVEAU, Martine RENAULT
------------	--

Absents excusés :	Pierre-Henri COTTARD représenté par Sylvie FAVERIAL Elyane CHATILLON représentée par Elisabeth RAY Fabrice MOLARD représenté par Julien JOUHANNEAU
-------------------	--

Présents : 8 Votants : 11 Suffrages exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---	-----------	------------	----------------

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

***Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2022 du budget autonome du CCAS.***

Le Président du C.C.A.S.,  
**Julien JOUHANNEAU**

Certifié exécutoire compte tenu  
de la réception en Préfecture  
le.....  
et de la publication  
le.....  
Le Président du C.C.A.S.,  
Julien JOUHANNEAU

PREFECTURE DE LA NIEVRE  
Reçu au : contrôle de légalité le

18 AVR. 2023



Paraphe du Maire

JJ